

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Absent : Mrs PEPIN Michel, MURET Léon

Mr ROUSSET Jérôme a donné procuration à Mr KWIETNIAK Casimir

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS Ghislaine

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Septembre 2015

1) Contrat Territorial 2015-2017 avec le Département

Mr le Maire rappelle que le 8 octobre dernier une réunion de négociation a eu lieu en présence de Mme la Présidente du Conseil Départemental.

Voici la liste des subventions obtenues par la Commune :

- Mise aux normes des captages - Acquisitions Foncières: 4 800 €
- Mise aux normes des captages – Travaux :
- Rénovation Energétique Ecole : 57 100 €
- Voirie Sarrouillet : 28 385 €
- Travaux Divers de Voirie : 46 764 €

Inscrit sur la liste d'attente :

- Mise aux normes de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le contrat territorial.

2) Schéma de Coopération Intercommunal

Monsieur le Maire indique que le conseil doit donner son avis sur le schéma intercommunal présenté par Mr le Préfet. C'est un sujet important car cela va conditionner le fonctionnement pour les années à venir.

Trois schémas sont soumis au vote :

- Schéma proposé par Mr le Préfet c'est-à-dire : Apcher Margeride Aubrac + Terres d'Apcher – Les Monts Verts – Albaret Ste Marie
- Schéma Bloc à Bloc : Apcher Margeride Aubrac + Terres d'Apcher
- Apcher Margeride Aubrac + Terres d'Apcher + Hautes Terres + Aubrac Lozèrien + Terre de Peyre

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

- Proposition n° 1 : 2 Voix
- Proposition n° 2 : 10 Voix
- Proposition n° 3 : 1 Voix

Le Conseil Municipal valide donc le choix « bloc à bloc ».

3) Participation Transports Scolaires

Le coût moyen d'un élève transporté pour l'année 2014-2015 s'élève à 387 €uros par an.

Pour la Commune de Rimeize il y avait 4 élèves soit un montant total de 1 548 €uros.

La Communauté de Communes rembourse à la Commune 50 % du coût.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer cette somme.

4) Convention Mise à Disposition Gaz à Fundo

Mr Florian Bouquet prend la parole pour présenter l'association « Gaz à Fundo ». Le terrain sert à l'entraînement, il est fermé et clôturé pour des raisons de sécurité. Il faut effectuer quelques travaux pour obtenir l'homologation de la Préfecture. L'objectif étant d'ouvrir une école de moto puisque Mr Bouquet est désormais titulaire d'un diplôme d'éducateur moto.

Le Trèfle Lozérien souhaiterait faire une épreuve sur le terrain pour la 30^{ème} édition.

Une participation financière pourrait être demandée en contrepartie de la location.

Mr le Maire indique qu'il est défavorable à l'épreuve du Trèfle Lozérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer le terrain à l'association « Gaz à Fundo » avec une clause précisant que le terrain peut être repris pour développer l'urbanisme de la Commune, et autorise le Trèfle Lozérien à réaliser une épreuve sur le terrain.

5) Décision Modificative – Commune

Présentation des travaux supplémentaires effectués :

- Réfection Chemin de Chassignoles : + 2 720 €
- Enduit Lotissement le Rouchat : + 4 750 €
- Voirie Sarrouillet : + 4 055 €
- Ralentisseurs Ecole : + 2 145 €
- Réfection Accès Sarrouillet : + 1 268 €
- Tables et Chaises : + 9 790 €

Dépenses d'Investissement

2151-39	Voirie	+ 4 055,00 €
2151-25	Aménagement Villages	+ 10 000,00 €
2184-29	Mobilier	+ 9 790,00 €
2188-35	Aménagement Presbytère	- 4 460,00 €

	TOTAL	19 385,00 €
--	-------	-------------

Recettes d'Investissement

1321-29	Subvention Etat	+ 4 000,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	+ 15 385,00 €
	TOTAL	19 385,00 €

Dépenses de Fonctionnement

023	Virement de la Section de Fonctionnement	+ 15 385,00 €
61523	Entretien et Réparation des Voies et Réseaux	- 15 385,00 €
	TOTAL	0,00 €

Le Conseil Municipal a la majorité de ses membres (1 abstention) valide la décision modificative.

6) Elargissement Voie Communale Sarrouillet

Une convention a été passée avec trois propriétaires, lors des travaux de la voirie communale de Sarrouillet, qui ont souhaité que on leur achète leur terrain nécessaire à l'agrandissement de la route.

Il s'agit de :

- Mme Allanche : 580 m2
- Mme Brunel Odil : 280 m2
- Mr Brunel Jean-Marc : 55 m2

Le tarif est de 3,32 € le m2.

Le Conseil Municipal donne son accord

7) Avenant à la convention du Satese

La convention du Satese (traitement des stations d'épuration) doit être modifiée.

Une contribution supplémentaire de 400 Euros par an doit être ajoutée au 0,69 €/habitant prévue à la convention initiale.

Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 22 h 15.